

Cher parent/tuteur,

En 2009, le District de Columbia a voté une loi, DC Law 17-10 Human Papillomavirus Vaccinations and Reporting Act of 2007 qui exige que les élèves inscrits pour la première fois de la 6e à la 12e année dans une école du District de Columbia, doivent fournir un justificatif certifiant que l'élève :

1. A été vacciné contre le Papillomavirus humain (PVH) ; ou
2. N'a pas été vacciné contre le PVH cette année scolaire en raison de :
 - a. Le parent ou le tuteur a refusé en bonne foi et a signalé par écrit au directeur de l'école que la vaccination porterait atteinte à ses croyances religieuses;
 - b. Le médecin de l'élève, son représentant ou les autorités de santé publiques ont fourni à l'école un justificatif écrit certifiant que d'un point de vue médical, la vaccination n'est pas souhaitable; ou
 - c. Le parent ou tuteur, à sa discrétion, a choisi de ne pas participer au programme de vaccination contre le PVH en signant une déclaration attestant que le parent ou le tuteur légal a été informé des exigences du vaccin PVH et a choisi de ne pas y participer.

Chaque année, les prestataires de santé diagnostiquent plus de 32,000 nouveaux cas de cancer relatifs au PVH. Le vaccin contre le PVH peut aider à protéger votre enfant contre neuf cancers relatifs au PVH y compris le cancer du col de l'utérus chez la femme, ainsi que des cancers de la bouche et de la gorge dessillés chez les hommes et les femmes. En tant que parents/tuteurs, vous prenez de nombreuses décisions afin de protéger vos enfants des virus. Être informé concernant le PVH est une importante décision. Le vaccin PVH n'est pas dangereux et peut protéger votre enfant contre le cancer ; il est plus efficace s'il est administré à un enfant avant qu'il soit exposé au virus. Le vaccin peut être administré en même temps que les autres vaccins recommandés en deux ou trois doses, en fonction de l'âge de votre enfant quand il commence à prendre le vaccin. Il est important de finir toutes les doses.

Veillez prendre connaissance des informations au dos de cette lettre. Après avoir pris connaissance des informations et tant que parent/tuteur, vous pouvez décider de vacciner votre enfant ou de ne pas participer à la campagne de vaccination contre le PVH exigé par l'école. Néanmoins, DC Health est fortement favorable que les enfants soient vaccinés comme cela est recommandé par le centre de contrôle et de prévention des maladies [*Centers for Disease Control and Prevention (CDC)*].

Contactez votre prestataire de santé afin de déterminer quand votre enfant peut être vacciné. Profitez également de cette opportunité pour parler avec votre prestataire du PVH et des autres vaccins.

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez contacter le programme de vaccination de DC (*DC Health Immunization Program*) au (202) 576-7130.

PAPILLOMAVIRUS HUMAIN

Qu'est-ce que le papillomavirus humain (HPV) ?

Le papillomavirus humain (HPV) est une famille de virus très répandue qui est à l'origine d'infections de la peau ou des muqueuses de diverses parties du corps. On distingue plus de 100 types différents de virus HPV. Les différents types d'infections à HPV peuvent affecter différentes parties du corps. Par exemple, certains types peuvent entraîner la formation de cellules anormales au niveau du col de l'utérus, de la vulve, de l'anus, du pénis, de la bouche et de la gorge, ce qui peut parfois déboucher sur un cancer.

Quels sont les symptômes ?

La plupart des personnes infectées par le HPV ne développent pas de symptômes ou ne présentent pas de problèmes de santé. Dans 90 % des cas, le système immunitaire de l'organisme élimine naturellement le HPV au bout de deux ans.

Le HPV est-il un virus répandu ?

Le HPV est un virus très répandu. Il touche une majorité de personnes à un moment ou à un autre de leur vie. La plupart des personnes infectées ignorent qu'elles le sont. La plupart des infections à HPV disparaissent d'elles-mêmes sans provoquer des problèmes de santé durables. Cependant, il n'existe aucun moyen permettant de savoir quelles infections se transformeront en cancer ou en d'autres problèmes de santé.

Comment le HPV se propage-t-il ?

Le HPV peut être transmis par tout type de contact génital avec une personne porteuse du virus. Les rapports sexuels ne sont pas nécessaires, mais ils constituent le moyen le plus courant de contracter le virus. Étant donné que le HPV ne s'accompagne souvent d'aucun signe ou symptôme visible, il peut être contracté ou transmis par n'importe qui sans le savoir.

Existe-t-il un traitement contre le HPV ?

Il n'existe pas de traitement pour les infections à HPV lorsqu'une personne est infectée, mais il existe des traitements contre les maladies liées au HPV, notamment les verrues génitales et certains cancers qui peuvent se développer. La plupart des infections disparaissent d'elles-mêmes, mais il n'existe aucun moyen permettant de savoir lesquelles se transformeront en cancer ou en d'autres problèmes de santé. **La prévention vaut mieux que le traitement.**

Comment peut-on prévenir le HPV ?

La vaccination contre le HPV constitue le meilleur moyen de prévenir l'infection à HPV. Le vaccin peut prévenir les types de HPV à l'origine du cancer du col de l'utérus chez les femmes, les verrues génitales et certains autres cancers aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Le vaccin contre le HPV est-il sûr ?

Il a été démontré que le vaccin contre le HPV est très sûr. Tous les vaccins utilisés aux États-Unis doivent être soumis à des tests de sécurité rigoureux avant d'être homologués par la Food and Drug Administration (FDA). Les personnes ayant eu une réaction allergique potentiellement mortelle à la levure, les femmes enceintes ou les personnes souffrant d'une maladie

modérée ou grave ne doivent pas recevoir le vaccin. Les effets secondaires sont généralement bénins et peuvent inclure une douleur au bras, de la fièvre, une rougeur et une sensibilité au niveau du point d'injection.



Qui devrait recevoir le vaccin contre le HPV ?

Les médecins recommandent aux garçons et aux filles de se faire vacciner contre le HPV à l'âge de 11 ou 12 ans pour une meilleure protection contre les cancers associés au HPV. Le vaccin peut être administré dès l'âge de 9 ans. Le vaccin est administré en deux doses si l'on commence avant l'âge de 15 ans, en respectant un intervalle de 6 à 12 mois entre les doses. Chez les adolescents qui reçoivent cette série plus tardivement ou chez les adolescents dont le système immunitaire est faible, le vaccin devra être administré en trois doses.

La vaccination ne remplace pas le dépistage du cancer du col de l'utérus. Ce vaccin ne protège pas contre tous les types de HPV responsables du cancer du col de l'utérus. Les femmes doivent continuer à passer régulièrement des tests de Pap.

Comment puis-je protéger mon enfant contre la maladie à papillomavirus ?

Faites-le vacciner au plus vite. Consultez dès aujourd'hui votre fournisseur de soins de santé pour savoir comment protéger votre fils ou votre fille contre l'infection à HPV.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Votre fournisseur de soins de santé
- Programme de vaccination de DC Health au (202) 576-7130
- Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) au 1-800-CDC-INFO (1-800-232-4636) ou à l'adresse www.cdc.gov/hpv

Sources

Comité du College of Obstetrics and Gynecologists (Collège américain d'obstétrique et de gynécologie - ACOG) sur les soins aux adolescents, Fiche d'information : Papillomavirus humain.

- www.acog.org

Informations du CDC sur la sécurité des vaccins à l'intention des parents.

- www.cdc.gov/vaccinesafety/populations/parents.html

CDC. Centre national pour les vaccinations et les maladies respiratoires. Questions-réponses sur le vaccin contre le HPV.

- www.cdc.gov/hpv/parents/questions-answers.html

Site d'information sur les vaccins proposés par la Immunization Action Coalition

- www.vaccineinformation.org

**Certificat de non-participation à la campagne annuelle de vaccination
contre le papillomavirus humain (PVH)**

Instructions pour remplir le certificat de non-participation à la campagne de vaccination contre le PVH (Remettre le certificat complété à l'école, gardez-en une copie pour votre dossier)

Section 1 : Avant de signer, prenez connaissance des informations de la brochure concernant le PVH et le vaccin contre le PVH.

Section 2 : Le parent/tuteur ou l'élève (s'il a 18 ans ou plus) doit signer et dater après avoir lu la brochure d'information sur le PVH.

Section 2 Reassignments sur l'élève

Nom de l'école:			
Nom de l'élève:		Date de naissance:	Numéro de téléphone:
Adresse:	Ville:	Code postale:	Numéro de téléphone:
Nom et Adresse du prestataire de santé :	Ville:	Code postale:	Numéro de téléphone::

Le prestataire de santé de mon enfant recommande le vaccin contre le PVH. Oui Non

Renonciation annuelle pour le vaccin contre le papillomavirus humain (PVH)

J'ai reçu et pris connaissance des bénéfices du vaccin contre le VPH, notamment la prévention du cancer du col de l'utérus et des verrues génitales s'il est administré aux filles et garçons pré-adolescents. Après avoir pris connaissance des informations concernant le risque de contracter le VPH et la corrélation entre le VPH et le cancer du col de l'utérus, d'autres cancers et les verrues génitales, Je refuse que l'élève dont le nom figure ci-dessus participe aux exigences de vaccination contre le VPH. Je sais que je peux revenir sur ma décision à n'importe quel moment pendant la fenêtre de vaccination recommandée pour la vaccination.

Signature du Parent/tuteur ou de l'élève s'il est âgé de 18 ans ou plus

Date

Nom en lettres du Parent/tuteur ou de l'élève s'il est âgé de 18 ans ou plus